



**BOUCHES-DU-
RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°13-2021-099

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2021

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /

13-2021-04-08-00001 - Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Nathalie DAUSSY aux principaux cadres de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et des Solidarités (4 pages)

Page 3

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

13-2021-04-08-00001

Arrêté portant subdélégation de signature de
Madame Nathalie DAUSSY aux principaux cadres
de la Direction Départementale du Travail, de
l'Emploi et des Solidarités



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
des Bouches-du-Rhône**

**Arrêté portant subdélégation de signature de Madame Nathalie DAUSSY
aux principaux cadres de la Direction Départementale de l'Emploi du travail et des Solidarités (DDETS)**

Vu le code du travail ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code général des collectivités locales ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code du séjour et du droit d'asile ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales ;

66A rue St Sébastien CS 50240 13292 Marseille cedex 06
☎ 04 88 04 00 10

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié, relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié, relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur **Christophe MIRMAND** en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 09 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Nathalie DAUSSY en qualité de directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône;

Vu l'arrêté du 31 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Nathalie DAUSSY, directrice de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition de la Directrice départementale du Travail, de l'Emploi et des Solidarités des Bouches du Rhône ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie DAUSSY, la délégation de signature du préfet telle que prévue dans l'arrêté visé en référence est conférée à Messieurs Jérôme CORNIQUET et Anthony BARRACO, directeurs adjoints et madame Dominique Guyot adjointe de direction.

ARTICLE 2 :

66A rue St Sébastien CS 50240 13292 Marseille cedex 06
☎ 04 88 04 00 10

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame Nathalie DAUSSY, de Messieurs Jérôme CORNIQUET, Anthony BARRACO et de Madame Dominique GUYOT la délégation de signature du préfet telle que prévue dans l'arrêté visé en référence est conférée, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Pour le département logement - prévention des expulsions :

- Monsieur Pierre HANNA, chef du département logement - prévention des expulsions ;
- Monsieur Adel BOUAYACHE, chef du service prévention des expulsions ;
- Madame Marie-Josée MURRU, cheffe du service logement ;
- Madame Marie-France RIBE, chargée de mission CCAPEX ;

Pour le département hébergement, personnes vulnérables :

- Monsieur Jérôme COMBA, chef du département hébergement, personnes vulnérables ;
- Madame Marie-Angéline COUPE, adjointe au chef du département hébergement-personnes vulnérables et cheffe du service personnes vulnérables ;
- Mme Camille VELLA, responsable de l'unité hébergement d'urgence et veille sociale
- Mme Anna ZAQUIN, chargée de mission hébergement et plan logement d'abord
- Mme Emilie SOURDOIRE, responsable de l'unité personne vulnérables
- M. Nacer DEBBAGHA, chef du service asile
- Mme Julia HUGUES, cheffe du service hébergement et accompagnement vers le logement
- Madame Valérie NAVARRO, cheffe du service de la Politique de la Ville, et Madame Muriel BRUNIER, adjointe, pour les actes, décisions ou avis relevant de ce service
- Madame le Docteur Véronique CAYOL, responsable du CMCR, pour les actes administratifs relevant du CMCR,
- Monsieur Jérôme COMBA, chef du département hébergement et personnes vulnérables pour les actes, décisions ou avis relevant de ce pôle. En cas d'absence ou d'empêchement ce dernier, cette subdélégation de signature est exercée par Madame Marie-Angéline COUPE, pour les actes, décisions ou avis relevant de leurs compétence.
- Pour ce qui concerne les Personnes vulnérables, en cas d'absence et/ou d'empêchement de Monsieur Jérôme COMBA et de Madame Marie-Angéline COUPE, la subdélégation de signature qui leur est accordée dans les conditions prévues à l'alinéa précédent du présent arrêté est exercée par :

- Madame Françoise CAYRON, pour les actes, décisions ou avis relatifs à la tutelle des pupilles de l'État.

Pour le pôle Travail :

- Madame Pascale ROBERDEAU – responsable opérationnelle du Pole Travail
- Madame Cécile AUTRAND – responsable du Service d'Accompagnement et de Coordination de l'Inspection du Travail ;
- Madame Hélène BEAUCARDET - Directrice Adjointe du Travail
- Madame Elodie CARITEY - Attachée Administrative Principale
- Madame Nathalie DASSAT – responsable du service de renseignement du public sur la législation du travail ;
- Madame Delphine FERRIAUD - Responsable d'Unité de Contrôle
- Madame Annick FERRIGNO - Responsable d'Unité de Contrôle
- Madame Fatima GILLANT - Responsable d'Unité de Contrôle
- Monsieur Matthieu GREMAUD - Responsable d'Unité de Contrôle
- Monsieur Stanislas MARCELJA - Responsable d'Unité de Contrôle
- Monsieur Rémy MAGAUD – Responsable d'Unité de Contrôle

ARTICLE 3:

Toutes dispositions antérieures à celles de la présente décision sont abrogées.

ARTICLE 4:

La directrice départementale et les cadres mentionnés dans le présent arrêté sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 8 avril 2021

La Directrice départementale

Nathalie DAUSSY

SIGNE